Image not found or type unknown

Congés payer contrat de professionnalisation

Par **kidgeo**, le **12/06/2012** à **18:05**

Bonjour,

Je suis actuellement en contrat de professionnalisation commencé le 6 septembre.

Sur ma dernière fiche de paie (celle de mai), il est écrit que j'ai le droit à 20 jours de congés payer au compteur. Pour moi il me devrait en avoir 22.5 jours puisque 9 mois travailler.

Ais-je raison ?

Cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés